



## Mot de la présidente

## Le projet de loi 40 : une attaque en règle à notre autonomie professionnelle

À l'aube d'une nouvelle négociation, nous nous retrouvons face à un dépôt parallèle d'un projet de loi visant une restructuration majeure de la gouvernance du réseau scolaire et une révision importante de la Loi sur l'instruction publique (LIP).

Le projet de loi no 40, et ses 312 articles modifiés, touche de nombreux aspects du monde scolaire. Il pourrait avoir des conséquences sociales majeures dans nos milieux.

Parmi les changements présentés, la composition des conseils d'établissement et les nouvelles instances des centres de services auront un effet sur l'autonomie collective des enseignantes et enseignants, car la parité entre les parents et les enseignants n'y est plus et les mandats donnés à ces instances sont intrusifs. D'autres aspects du projet de loi auraient des impacts importants sur des enjeux tels que l'expertise pédagogique, le jugement et le développement professionnel.

Nous avons tracé sept constats alarmants sur ce projet de loi :

- ◆ Une expertise pédagogique qui nous est offerte sans réelle portée;
- ◆ Une manipulation de notes par les directions d'école consentie;
- ◆ Une consultation symbolique du Conseil d'école et du Comité d'engagement vers la réussite;
- ◆ Une autonomie professionnelle cadencée par plusieurs nouveaux articles;
- ◆ Une formation continue asservie et sanctionnée;
- ◆ Une formation à l'enseignement à l'éducation préscolaire examinée;
- ◆ Un encadrement des projets particuliers oubliés confirmant l'école à trois vitesses.



La CSQ ainsi que la FSE déposent chacune un mémoire à l'Assemblée nationale les 4 et 7 novembre 2019 afin de faire valoir nos positions pour contrer ce projet de loi. Nous avons rencontré la députée du Parti libéral de la circonscription de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols. Nous sommes toujours en attente d'une réponse de la députée caquiste de Soulanges, madame Marilyne Picard, pour faire valoir nos positions. Soyez assurés que nous faisons tout en notre pouvoir pour faire reculer ce gouvernement qui ne semble pas savoir comment faire pour que l'éducation soit une réelle priorité.

Véronique Lefebvre, présidente

DANS CE NUMÉRO : ►

➤ Diminution du taux de cotisation au Régime d'assurance emploi	2
➤ Concours La Personnelle	2
➤ Fonds de solidarité FTQ	3
➤ Pour les spécialistes - CPM	4
➤ Journée mondiale des enseignants	5
➤ Assemblée générale du 18 octobre 2019	6
➤ Soutien dans nos milieux scolaires	8

## Diminution du taux de cotisation au Régime d'assurance-emploi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le 13 septembre dernier, la Commission de l'assurance-emploi du Canada (CAEC) a annoncé une baisse du taux de cotisation au régime d'assurance-emploi qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les taux de cotisation sont différents au Québec par rapport au reste du Canada, car notre province administre son propre régime d'assurance parentale (RQAP). Pour les personnes résidentes du Québec couvertes par le Régime québécois d'assurance parentale, le taux de cotisation sera réduit à 1,20 \$ par tranche de 100 \$ (pour le reste du Canada, le taux sera plutôt de 1,58 \$/100 \$).

	2019	2020
Taux de cotisation des salariées et salariés	1,25 %	1,20 %
Revenu assurable annuel maximal	53 100 \$	54 200 \$
Cotisation maximale annuelle	663,75 \$	650,40 \$
Prestation hebdomadaire maximale d'assurance-emploi	562 \$	573 \$

Pour une travailleuse ou un travailleur dont le salaire atteint le revenu assurable annuel maximal autant en 2019 qu'en 2020, l'économie se chiffrera à 13,35 \$ en 2020. Pour un revenu annuel de 25 000 \$, l'économie sera de 12,50 \$.

Rappelons que la cotisation des employeurs au régime d'assurance-emploi est obtenue en multipliant par 1,4 la cotisation de la personne employée. Pour eux aussi, cette mesure se traduira par une baisse de cotisation pour la prochaine année.



En espérant que ces renseignements vous seront utiles.

Concours



# En tout confort

Visitez [lapersonnelle.com/concours](http://lapersonnelle.com/concours) pour découvrir les détails du concours 2019!

Obtenez une soumission

1 888 476-8737

lapersonnelle.com/concours

Les protections RésAut

Assurances auto, habitation et entreprise

CSQ

Centrale des syndicats du Québec

Assureur choisi par la CSQ



laPersonnelle

Tarifs de groupe. Service unique.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.



## Tournée des écoles 2019-2020

Comme les années passées, j'irai vous visiter sur l'heure du diner pour vous présenter les Fonds de solidarité et pour discuter avec vous de tout autre sujet de l'heure ou d'intérêt. Je vous rappelle que les Fonds de solidarité FTQ me libèrent 36 demi-journées par année scolaire pour faire cette tournée. Il est donc important que je me présente dans chacune de vos écoles. Il est aussi possible que j'aie vous rencontrer après les heures de classe si l'heure du diner n'est pas un bon moment pour vous. Vous avez simplement à me faire part du changement en téléphonant au bureau syndical au 450 455-6651.

Les personnes déléguées distribueront les dépliants dans tous les pigeonniers des employés, car le 10 minutes de présentation des Fonds de solidarité FTQ s'adresse à l'ensemble des employés de la commission scolaire. Une affiche sera également placée au babillard syndical.

Ci-dessous se trouve le calendrier de la tournée des Fonds de solidarité dans les écoles.

Date	Établissement	Date	Établissement
12 novembre 2019	École de l'Hymne-au-Printemps	10 février 2020	École Virginie-Roy
18 novembre 2019	École Saint-Thomas	18 février 2020	École du Papillon-Bleu, Saint-Jean-Baptiste
25 novembre 2019	École des Étriers	24 février 2020	École Saint-Ignace
26 novembre 2019	École Académie-Wilson	27 février 2020	École Brind'Amour
28 novembre 2019	École Sacré-Cœur	12 mars 2020	École Sainte-Madeleine
2 décembre 2019	École À l'Orée-du-Bois	19 mars 2020	École Sainte-Justine
9 décembre 2019	École La Perdriolle	24 mars 2020	École Marguerite-Bourgeois
8 janvier 2020	École François-Perrot	31 mars 2020	École Notre-Dame-de-Lorette
9 janvier 2020	École du Papillon-Bleu, Sainte-Trinité	6 avril 2020	École Léopold-Carrière
13 janvier 2020	École Saint-Zotique	23 avril 2020	École Auclair
15 janvier 2020	École Notre-Dame-de-la-Garde	27 avril 2020	École des Orioles
20 janvier 2020	École de la Riveraine	4 mai 2020	École de la Samare
22 janvier 2020	École José Maria	11 mai 2020	École Cuillierrier
27 janvier 2020	École de l'Éclusière	13 mai 2020	École Saint-Michel
4 février 2020	École de l'Épervière	25 mai 2020	École Harwood
6 février 2020	École Immaculée-Conception	27 mai 2020	École Sainte-Marthe

Au plaisir de discuter avec vous !

Isabelle Gariépy, votre responsable locale (RL) des Fonds de solidarité FTQ

## POUR LES SPÉCIALISTES – CPM

Le 23 septembre dernier a eu lieu la première rencontre du comité CPM paritaire de l'année. Lors de cette rencontre, l'entente sur les modalités de fonctionnement a été modifiée à la section 1, à la suite d'une demande des spécialistes en éducation physique.

Nous invitons tous les spécialistes à prendre connaissance des modifications apportées à l'entente :

(extrait de l'entente)

### 1. TYPES DE PERFECTIONNEMENT

#### 1.1 PERFECTIONNEMENT ORGANISATIONNEL : BUDGET ALLOUÉ – 65 % de l'allocation par spécialité

Deux options pour un seul choix par spécialité

##### 1.1.1 Libérations - 65 %

Libérations pour les enseignantes et enseignants spécialistes leur permettant de développer leurs compétences au niveau du programme, des approches pédagogiques à privilégier et de l'évaluation.

Pour un maximum de deux demi-journées (en pm), il est possible pour les spécialistes :

- de s'inscrire aux formations collectives organisées par les SEJ;
- d'être libérés individuellement ou en petits groupes de 2 à 4 personnes pour des formations entre pairs (incluant des observations en classe ou en gymnase d'un collègue) sur des thèmes et à des dates convenus avec les directions concernées. Ces libérations peuvent être déterminées dès le début de l'année ou à la suite de l'impossibilité de participer à une formation collective, faute de suppléants.

Dans les deux cas, une demande de libération doit être acheminée aux SEJ. Une compilation des participations sera tenue par les SEJ. Ces participations ne peuvent toutefois pas entraîner de coûts supplémentaires tant au niveau des libérations prévues au budget qu'au niveau des honoraires de ressources externes.

ou

##### 1.1.2 Libérations et honoraires de ressources externes - 65 %

Libérations pour les enseignantes et enseignants spécialistes leur permettant de développer leurs compétences au niveau du programme, des approches pédagogiques à privilégier et de l'évaluation, aux conditions et stipulations décrites à la clause 1.1.1, pour l'équivalent d'une seule demi-journée. À cette possibilité s'ajoute celle de défrayer, en fonction du budget disponible, les honoraires d'une ressource externe qui pourrait offrir une formation lors d'une journée pédagogique ciblée.

Pour consulter l'entente dans sa globalité :

<http://servaudreuil.net/comites-et-documentation/perfectionnement-des-maitres/index.html>

Amélie Lapointe, vice-présidente



## **Journée mondiale des enseignant(e)s** **Célébrée le 3 octobre 2019** **à La Cage – Brasserie sportive de Vaudreuil**

À l'occasion de la *Journée mondiale des enseignantes et des enseignants*, qui se tient le 5 octobre de chaque année, le SERV a rendu un hommage aux enseignantes et enseignants qui font un travail extraordinaire tous les jours et qui accompagnent avec succès les élèves, et ce, en dépit de conditions d'exercice souvent difficiles.

Nous avons célébré ensemble la *Journée mondiale des enseignants* qui est soulignée dans plus d'une centaine de pays francophones depuis 1994, lorsque l'UNESCO a créé cette journée pour valoriser la profession enseignante, trop souvent mise à mal par les politiques des gouvernements.

Nous avons eu le plaisir d'avoir parmi nous le vice-président de la *Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ)*, monsieur Luc Gravel, pour cette occasion. Les enseignantes et les enseignants présents ont pu partager avec monsieur Gravel leurs différentes préoccupations concernant la négociation de la convention collective qui s'amorce. Notons que monsieur Gravel est le porte-parole politique à la table sectorielle de la FSE.

Nous remercions nos commanditaires lors de cette soirée tenue pour l'occasion à La Cage, brasserie sportive : le *Fonds de solidarité de la FTQ*, La Cage-Brasserie sportive de Vaudreuil-Dorion, la FSE (qui a remis deux paires de billets pour le spectacle de Pierre Hébert) et *Hamster - Éditions Vaudreuil* (qui a remis trois cartes cadeaux de 25,00 \$).



Les gagnantes des prix de présence de gauche à droite : Roxanne Turcotte, école de la Samare, Mélanie Clavel, école de l'Éclusière, Raymonde Carrier, école Saint-Thomas, Marie-Andrée Tessier, école Saint-Ignace et Josée Cholette, école Virginie-Roy.

Le comité exécutif remercie la soixantaine d'enseignantes et d'enseignants présents à cette belle soirée.

Véronique Lefebvre  
Présidente



## Assemblée générale du 18 octobre 2019

Lors de l'assemblée générale du 18 octobre dernier, les 200 membres présents ont adopté le plan d'action du SERV 2019-2020, le budget de fonctionnement, les responsables des comités et réseaux ainsi que le plan d'actions et de mobilisation pour la négociation nationale 2020.

Nous tenons à remercier les membres présents à l'assemblée générale, les personnes déléguées qui ont participé à l'organisation de la soirée, les membres du comité des jeunes et DJ Jean-Luc. Grâce à votre présence, l'accueil syndical a eu un franc succès encore une fois cette année.

Nous remercions également nos commanditaires pour les nombreux prix de présence : la CSQ, la FSE, la Caisse de l'Éducation, la firme comptable Goudreau Poirier, les Fonds de solidarité FTQ, SSQ Assurance et La Personnelle - Protections RésAut CSQ.

### Les membres de l'exécutif du SERV au travail



### Les personnes déléguées à l'accueil



### Le kiosque du comité des jeunes



### Les prises de décisions lors de l'assemblée générale



# Le souper d'accueil



## Campagne Prévenir et guérir

### Risques psychosociaux du travail

### **Des idées pour optimiser le soutien dans nos milieux scolaires**

- Valoriser le mentorat au sein d'une même école pour outiller les nouveaux enseignants.
- Valoriser le droit à l'erreur comme on le fait avec nos élèves.
- Améliorer les moyens de communication afin de verbaliser clairement et rapidement nos besoins et nos difficultés.
- Utiliser le programme d'aide aux employés.
- Créer une banque de toutes les ressources disponibles pour nous aider et nous soutenir.
- Utiliser les pauses (récréation et dîner) pour écouter et discuter entre collègues.
- Ne pas se gêner pour partager notre expérience, nos ressources et nos moyens.
- Créer plusieurs occasions pour parler et discuter de ce qui se passe dans nos classes.
- Partager nos coups de cœur en rencontre du personnel pour valoriser nos collègues.
- Accepter l'aide venant de nos collègues.



Karine Gabriele et Shanna Stever,  
camp de la relève syndicale  
du 10 au 12 avril 2019

Risques psychosociaux  
du travail  
**GUIDE DU SYNDICAT  
POUR UNE ACTION  
COLLECTIVE**  
